

Attribution de temps

pension de vieillesse, à l'âge de la retraite. Que vaut alors le seuil de 50 000 \$?

• (1520)

Voici un autre exemple. Une personne de 30 ans qui gagne 30 000 \$ par année se fera reprendre une partie de la pension de vieillesse à la retraite, à 65 ans.

La même chose vaut pour ceux qui ont 35 ans et qui gagnent 35 000 \$ par année, ceux qui ont 40 ans et gagnent 40 000 \$ et ceux qui ont 45 ans et gagnent 45 000 \$.

C'est ainsi que la disparition de l'universalité atteint, avec le temps, un nombre croissant de personnes âgées. Le gouvernement ne dit pas un traître mot aujourd'hui, mais il sait que, tout compte fait, la récupération frappera quelque 128 000 retraités en 1990. Dans vingt ans, le nombre dépassera le million. Que devient l'universalité? Où sont passés les députés de la majorité qui prétendent qu'elle est intouchable? De plus en plus de personnes âgées risquent d'échapper au programme de la sécurité de la vieillesse.

Faut-il s'étonner qu'aux réunions nationales, les personnes âgées parlent du traitement de plus en plus cruel que leur réserve le gouvernement dans tout ce qu'il entreprend? C'est le cas avec le programme de sécurité de la vieillesse, avec VIA Rail qui est leur moyen de transport et avec la TPS qui hausse le coût de presque tout ce qu'elles achètent et réduit leur pouvoir d'achat.

Je suis consterné que le gouvernement veuille imposer la clôture et ne veuille pas discuter de la mesure législative pour que les Canadiens entendent ce que nous avons à dire. Je suis consterné d'avoir à leur parler de cela aujourd'hui, mais je sais qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire savoir aux Canadiens ce que pense et fait exactement le parti ministériel qui ne tient évidemment pas à communiquer le message lui-même.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, me voilà, une fois de plus, en train de prendre la parole au sujet d'une motion de clôture. La chose est devenue tellement courante pour les députés d'en face qu'on peut se demander s'ils n'ont pas entrepris un mouvement unilatéral visant à changer les règles de la Chambre des communes.

Il est clair que le Parti conservateur est un parti de réforme parlementaire. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir en 1984, les conservateurs ont souligné à quel point une réforme du Parlement était nécessaire. Ils avaient siégé dans l'opposition pendant des dizaines d'années et

avaient toutes sortes d'idées sur la façon d'améliorer la procédure parlementaire. Ils ont institué une série de réformes dont Votre Honneur est au courant. Aujourd'hui, pourtant, au lieu de respecter l'esprit de ces réformes, de les appliquer et de les améliorer, les conservateurs sont revenus aux anciennes règles de clôture qu'ils avaient si vigoureusement condamnées quand ils étaient dans l'opposition. En fait, ils s'en servent pour faire adopter pratiquement tous les projets de loi.

Je vois que le député de Macleod sourit. Il devrait plutôt rougir de honte devant l'utilisation que le gouvernement fait de la clôture à la Chambre. Je vais donner quelques détails à ce sujet.

Le gouvernement a vraiment battu tous les records. Nous n'avons pas encore siégé toute une année depuis que nous avons commencé en décembre dernier. Pourtant, le gouvernement s'est déjà servi de la clôture plus souvent qu'aucun gouvernement dans n'importe quelle législature de l'histoire du Canada. Son nouveau record ne dépasse pas l'ancien d'une ou de deux fois, il a presque atteint le double. Je crois que nous en sommes déjà à 11 clôtures et qu'aujourd'hui, nous avons la deuxième ou la troisième attribution de temps. Et je ne compte pas les motions fantaisistes suspendant le Règlement de la Chambre et auxquelles nous avons eu droit il y a une semaine et en décembre de l'année dernière, au sujet du projet de loi sur le libre-échange.

Voilà un record que la plupart des gouvernements seraient extrêmement embarrassés de détenir. Or, le gouvernement continue avec ses procédés dictatoriaux à bafouer les droits des parlementaires, quelle qu'en soit l'allégeance.

Je voudrais rappeler l'historique de ses agissements en ce qui concerne ce projet de loi. Ce dernier a été présenté à la suite de l'exposé budgétaire et il a franchi l'étape de la première lecture le 20 juin. Le 11 octobre, on en proposait la deuxième lecture. Je vous rappelle, madame la Présidente, que la Chambre a ajourné ses travaux l'été dernier, soit le 27 juin, et, à la demande du gouvernement, nous ne les avons repris que le 25 septembre, soit deux bonnes semaines après la date normalement prévue par le Règlement.

Si le gouvernement tenait à ce point à faire adopter ce projet de loi, il n'aurait assurément pas permis que les députés prennent deux semaines supplémentaires de présumé congé. Il aurait certainement et vite rappelé le Parlement.

M. McDermid: Congé?